

Il est demandé au conseil municipal de répondre favorablement à des demandes de remises gracieuses de créances pour des factures impayées relatives aux services périscolaires et à la régie municipale des eaux, tout en laissant une part du montant dû à la charge des intéressés. En l'occurrence, le total des factures impayées s'élève à 468,97 € et le montant des remises gracieuses à 351,73 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

FETES TRADITIONNELLES

31. Fixation du montant du droit d'accès au périmètre des fêtes (rapporteur : Yves Ugalde)

Selon les éléments et conditions précisés en note explicative de synthèse, il est demandé au conseil municipal de fixer le tarif du droit d'accès au périmètre des Fêtes de Bayonne à compter du vendredi 29 juillet 2022.

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes contre : 10, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat), M. ABADIE, M. ESTEBAN.

32. Dispositions générales concernant l'organisation de l'édition 2022 (rapporteur : Yves Ugalde)

Au terme de deux années marquées par la pandémie, les Fêtes de Bayonne 2022 pourront se dérouler du 27 au 31 juillet, pour les 90 ans de la manifestation. Dans ce cadre, la Ville est amenée à prendre des dispositions visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, à organiser un certain nombre d'animations ainsi qu'à accueillir dans les meilleures conditions possibles les personnels chargés des missions correspondantes. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions décrites en note explicative de synthèse et d'autoriser Monsieur le Maire à les mettre en œuvre.

ADOPTE A L'UNANIMITE

33. Corso 2022 - Modification de la liste des associations participantes et du montant des subventions (rapporteur : Yves Ugalde)

Lors du conseil municipal du 10 février 2022, le conseil municipal a retenu la participation de 10 associations au corso 2022 des Fêtes de Bayonne dont le Centre Culturel espagnol. Ce dernier souhaite retirer sa candidature au profit de l'association ATD Quart Monde. Par ailleurs, quatre associations se verront attribuer une subvention complémentaire de 2 000 € maximum au titre de l'aménagement des plateformes pour la réalisation des chars récemment remplacées pour des raisons de sécurité. Il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications correspondantes telles que détaillées en note explicative de synthèse.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Non-participation au vote : 1, M. SUSPERREGUI

TEMPORADA

34. Contrats d'engagements des professionnels taurins (rapporteur : Yves Ugalde)

La Ville a choisi d'organiser directement l'ensemble des spectacles taurins présentés aux arènes. Elle est de ce fait l'employeur de tous les professionnels taurins, avec lesquels des contrats d'engagement doivent être conclus à l'occasion de chaque nouvelle temporada. Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'ensemble des dispositions présentées et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur mise en œuvre.

ADOpte A LA MAJORITE

Votes contre : 2, M. ABADIE, M. ESTEBAN. Abstention : 2, Mme HARDOUIN-TORRE (avec mandat). Non-participation au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat).

35. Signature des marchés de fourniture de taureaux (rapporteur : Yves Ugalde)

Dans le cadre de l'organisation des spectacles taurins pour l'année 2022, il est nécessaire de conclure des contrats pour la fourniture de taureaux. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

ADOpte A LA MAJORITE

Votes contre : 2, M. ABADIE, M. ESTEBAN. Abstention : 2, Mme HARDOUIN-TORRE (avec mandat). Non-participation au vote : 8, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA (avec mandat).

36. Mise à disposition des Arènes au profit de l'association 100 % Recorte (rapporteur : Yves Ugalde)

L'association 100 % Recorte s'est rapprochée de la Ville pour proposer l'organisation d'un concours de recortadores le 14 août 2022. Considérant l'intérêt du public pour ce type de spectacle, il est proposé au conseil municipal de répondre favorablement à cette proposition en mettant à disposition les arènes Marcel Dangou. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les conditions de cette mise à disposition et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante, jointe en annexe à la note explicative de synthèse.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Abstention : 3, Mme HARDOUIN-TORRE (avec mandat), M. ESTEBAN Non-participation au vote : 2, Mme VOISIN, M. ABADIE.

FONCIER

37. Cession d'un bien immobilier situé 7 rue de Baltet à Habitat Sud Atlantic (rapporteur : Agnès Duhart)

Il est proposé au conseil municipal de céder à HSA un bien immobilier située située 7 rue de Baltet au prix de 190 000 €, afin de permettre à l'opérateur d'agrandir son siège social situé au droit du bien communal. La parcelle étant grevée d'un emplacement réservé inscrit au PLU pour l'élargissement de la rue de Baltet, une rétrocession de la